



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Ecu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

En exercice :	19
Absents :	/
Présents :	18
Pouvoirs :	1
Votants :	19
Date de convocation :	16/03/2026
Date de publication :	21/03/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-un mars à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno BOUVERY, conseiller municipal le plus âgé.

Etaient présents : Cynthia BENARD, Ghislaine BERTIN, Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Alain DEBOSSCHERE, Vincent FILLOT, Séverine LEMERCIER, Jean-Luc MAILLOC, Aurélie MIMOUNI, Jenny MOJRANO, Magali NAUMANN, Dominique POREE, Nadine QUINTON, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoir : Alain BERRY ayant donné pouvoir à Jean-Luc MAILLOC

Absents excusés : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Jenny MOJRANO

DETERMINATION DU CHOIX DES COMITES CONSULTATIFS ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les personnes au sein de la population par rapport aux projets et décisions de la commune dans les domaines les concernant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **DECIDE** d'instituer un COMITE CONSULTATIF DES T
membres du conseil :
Ghislaine BERTIN, Alban BODEVIN, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER,
Alain DEBOSSCHERE, Vincent FILLOT, Thierry WURTZ
Nombre de membres extérieurs : 2
- **DECIDE** d'instituer un COMITE CONSULTATIF PATRIMOINE composé de 6
membres du conseil :
Alban BODEVIN, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Alain
DEBOSSCHERE, Dominique POREE, Luc VIGNERON
Nombre de membres extérieurs : 2
- **DECIDE** d'instituer un COMITE CONSULTATIF EVENEMENTIEL composé de 8
membres du conseil :
Cynthia BENARD, Ghislaine BERTIN, Vincent FILLOT, Séverine LEMERCIER,
Aurélie MIMOUNI, Dominique POREE, Nadine QUINTON, Luc VIGNERON
Nombre de membres extérieurs : 2
- **DECIDE** d'instituer un COMITE CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE, composé de 5
membres du conseil :
Cynthia BENARD, Fabienne COUPLAN, Jenny MOJRANO, Magali NAUMANN,
Dominique POREE
Nombre de membres extérieurs : 2
- **DECIDE** d'instituer un COMITE CONSULTATIF DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
composé de 7 membres du conseil :
Ghislaine BERTIN, Alain DEBOSSCHERE, Vincent FILLOT, Séverine LEMERCIER,
Aurélie MIMOUNI, Magali NAUMANN, Luc VIGNERON
Nombre de membres extérieurs : 2
- **DECIDE** de désigner pour le COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 :
- 1 Titulaire : Jean-Luc MAILLOC
- **DECIDE** de désigner pour la CORRESPONDANCE DEFENSE :
- 1 Titulaire : Alain DEBOSSCHERE
- 1 Suppléant : Thierry WURTZ

Le conseil municipal demande à la population de se faire connaître auprès de la mairie afin d'y déposer leur candidature pour siéger dans les comités consultatifs désignés ci-dessus.

Ces candidatures seront examinées lors du prochain conseil municipal du 2 avril 2026

La Secrétaire
Jenny MOJRANO

Le Maire
Jean-Luc MAILLOC

